Envoyé en préfecture le 03/03/2022
Reçu en préfecture le 03/03/2022
Affiché le
ID : 003-210302980-20220301-DEC202213-AU

1 MARS 2022

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

DEC202213
FINANCES ;
Signature d'un contrat de travaux pour démolition de murs sur la propriété des Frères Maristes avec l'entreprise SAS Réolon

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 prise en application dudit article,

CONSIDERANT que des démolitions de plusieurs murs identifiés dans le cadre du réaménagement de la propriété des Frères Maristes doivent être réalisées

CONSIDERANT que la proposition faite par la société SAS Réolon est conforme aux attentes,

DECIDE la signature du contrat :

- Contrat de travaux de démolition pour l'opération « Reconversion du site de la congrégation des Frères Maristes – Tranche 1» à Varennes-sur-Allier d'un montant de 4 940 € HT.

Date d'effet du nouveau contrat : Mars 2022 pour une durée de 1 mois.

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)